

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETÉ MODIFICATIF A L'ARRETÉ DU 12 DÉCEMBRE 2008**  
**RÈGLEMENTANT L'ARRET ET LE STATIONNEMENT EN CENTRE VILLE.**  
**- RUE DE LA PASSERELLE -**  
**N°2021\_ARR\_0723**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU l'arrêté du 12 décembre 2008 réglementant l'arrêt et le stationnement des véhicules sur certaines voies du centre ville,

CONSIDERANT qu'il convient de compléter l'arrêté susvisé,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter de la publication du présent arrêté, l'arrêt et le stationnement des véhicules sera interdit au droit et à cheval sur le trottoir, au niveau du n°11, rue de la Passerelle, sur une longueur de 21 mètres linéaires. Cf photographie en annexe.

**ARTICLE 2** : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1<sup>er</sup>, sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

**ARTICLE 3** : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par une signalisation horizontale mise en place par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

Castelsarrasin, le 13 décembre 2021.

Le MAIRE,

J-Ph. BESIERS.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE  
MAIRE compte tenue de l'envoi en  
Sous-Préfecture le 15.12.2021 et de  
la notification le 16.12.2021  
POUR LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 082-218200335-20211213-2021\_ARR\_0723-AR



24.11.2021 14:41